



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

SIGMA Clermont

ÉCOLE D'INGÉNIEUR.E.S DU
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Née de la fusion en 2016 de l'IFMA* et de l'ENSCCF*

CLERMONT
AUVERGNE
INP
UNIVERSITÉ

Sigma
Clermont

Une école d'ingénieur.e.s au service de l'humain,
de la planète et de la performance

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

STRUCTURES ET MATÉRIAUX

ENTREPRISES, vous recherchez
une **solution efficace et
économique** pour recruter un
nouveau collaborateur ?

Retrouvez toute l'actualité de
SIGMA Clermont sur



www.sigma-clermont.fr



IGROUPE
INP

École affiliée
IMT
Institut Mines-Telecom

Cti
Commission
des titres d'ingénieur

CONFÉRENCE DES
**GRANDES
ÉCOLES**

FÉDÉRATION
GAY-LUSSAC
20 ÉCOLES DE CHIMIE

Polyméca

ENTREPRISE :

Choisissez le **CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION** et **RECRUTEZ** un.e élève ingénieur.e **SIGMA Clermont** en dernière année de cursus ingénieur (BAC+5), en **Structures et Matériaux** pour une durée d'un an.

SIGMA Clermont est une **École d'ingénieur.e.s** du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui a pour mission de **former des ingénieur.e.s** et des doctorant.e.s, de réaliser des travaux de recherche en **lien étroit avec le monde économique** et de favoriser l'innovation par des transferts de technologie vers les entreprises. L'Ecole accueille 980 élèves ingénieur.e.s et diplôme environ 280 ingénieurs experts en synthèse organique, chimie des ingrédients naturels actifs, chimie analytique, mécanique avancée, génie industriel, robotique, matériaux durables, génie des procédés, structures et systèmes innovants, capables de conjuguer rapidement leurs compétences avec les besoins des entreprises. SIGMA Clermont s'appuie sur une connexion étroite avec ses partenaires industriels, une activité de recherche au service de l'innovation, une ouverture internationale affirmée, l'intégration des sciences humaines et sociales et l'épanouissement des étudiants à l'école pour former les ingénieurs responsables de demain.

SIGMA Clermont est à **l'écoute** des besoins **des entreprises** et souhaite continuer à s'investir auprès d'elles en développant et **en adaptant son offre de formation**. La mise en place de **l'alternance** (*contrat de professionnalisation*) pour la **dernière année du cursus ingénieur** témoigne de cette dynamique.

Cette solution donne la possibilité aux entreprises de recruter pour une année un.e élève ingénieur.e dans le domaine Structures et Matériaux.

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, C'EST QUOI ?

Il s'agit d'une solution clé en main qui permet aux élèves ingénieur.e.s de se professionnaliser au cours de leur dernière année de formation (*CDD 12 mois*). Dans cette logique, l'étudiant.e se met au service de l'entreprise qui lui confie des missions d'ingénieur. Le cursus est identique à la formation classique et adapté à l'alternance.

FAIRE LE CHOIX D'UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, C'EST UN **PARTENARIAT GAGNANT/GAGNANT**.

PROFITEZ DE NOMBREUX AVANTAGES ! 

AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR

1

UN DISPOSITIF SOUTENU PAR L'ETAT

- Non prise en compte des salariés en contrat de professionnalisation dans les effectifs pour le calcul des seuils sociaux et fiscaux.

- **Coût de formation** : 5000 € net de taxes (*tout ou partie de ces frais peuvent être pris en charge par l'OPCO de l'entreprise*) pour un volume d'heures de formation de 330 heures.

- **Formation certifiée** : RNCP

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une année en alternance peut revenir moins cher qu'un stage de six mois !

2

UN RYTHME D'ALTERNANCE

permettant une **excellente intégration de l'élève ingénieur.e** en entreprise. Il ou elle est formé.e à vos besoins spécifiques, à vos méthodes de travail et acquiert la culture de votre entreprise.

- **6 mois : 2 jours par semaine en entreprise. 3 jours à l'école.**

- Puis **6 mois en continu en entreprise.**

3

IDEAL POUR UNE MISSION COURTE AVEC UN DISPOSITIF ENCADRE ET SECURISE

- Signature d'un **contrat de professionnalisation tripartite** : entreprise / élève / École.

- Le volet formation du contrat est assuré par **SIGMA Clermont**, une école d'ingénieur.e.s publique reconnue pour la qualité de ses enseignements et sa pédagogie.

- Une mise en œuvre **simple et rapide**.

- **2 interlocuteurs pour vous accompagner** : la Direction des Partenariats Industriels de SIGMA Clermont et le responsable du domaine de formation de l'étudiant.e.

4

AUGMENTER VOS RESSOURCES PENDANT L'AN

- Des élèves ayant au préalable **une expérience significative en entreprise** (*Stage 1A de 4 semaines + stage 2A – assistant ingénieur de 15 semaines*).

- Des élèves avec **un bon niveau d'anglais (LV1) et pratique obligatoire d'une LV2**.

- Des élèves **motivés par ce mode de formation éprouvé, en adéquation avec leur mode de vie**. 100% des alternants trouvent un emploi à l'issue de leur année d'alternance.

- Des élèves avec de **fortes capacités techniques, d'analyse, de réflexion, d'organisation, d'autonomie, de travail en équipe et de communication**.

5

AVANTAGE POUR L'ELEVE INGENIEUR.E

- Construction de son **projet professionnel**.

- Acquisition d'une **expérience professionnelle**.

- Accompagnement par un tuteur au sein de l'entreprise et à l'École.

- Rémunération : **80 % du SMIC minimum**.

- Formation **financée par l'entreprise**.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Réponse à l'obligation d'embauche d'alternants (*quota fixé en fonction de l'effectif de l'entreprise*).

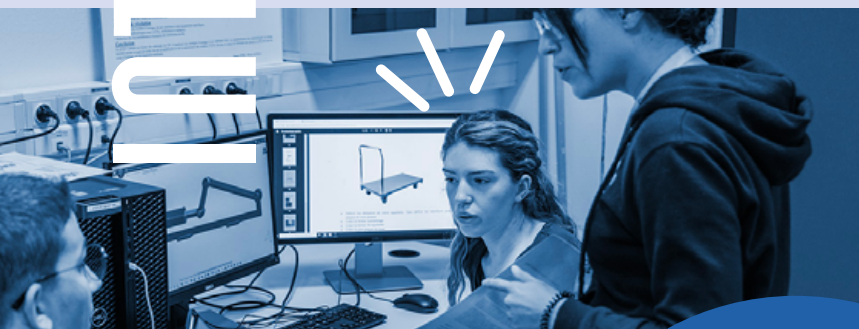
Bonus / malus ou exonération de la contribution suivant les cas.

COMMENT CONCLURE UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

INTÉRESSÉS ?

LES ÉTAPES :

- DÉFINISSEZ LA FICHE DE POSTE : MISSIONS, OBJECTIFS, ETC.
- VALIDATION DE CELLE-CI PAR LA DPI ET LE RESPONSABLE DU DOMAINE.
- ENVOI DE LA CONVENTION DE FORMATION PAR SIGMA CLERMONT.
- TRANSMISSION DE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS À VOTRE OPCO POUR UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE.



ENTREPRISES CONCERNÉES

Peuvent conclure des contrats de professionnalisation tous les employeurs établis ou domiciliés en France, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif.

Les établissements publics industriels et commerciaux et les entreprises d'armement maritime peuvent également conclure des contrats de professionnalisation. Plus précisément, vous êtes **un bureau d'études ou de calculs, une entreprise du secteur des transports, de l'énergie, du bâtiment, du sport, vous développez et caractérisez des matériaux (métalliques, plastiques, bio-sourcés, ...)**... **ce dispositif est fait POUR VOUS !**

CONTACTS

POUR DES RENSEIGNEMENTS SUR LA FORMATION OU POUR ÉTABLIR UNE FICHE DE POSTE/MISSION :

Cécile MATTRAND

Responsable du domaine
Structures et Matériaux

cecile.mattrand@sigma-clermont.fr
04 73 28 81 30

POUR DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :

Geneviève CHADEYRON

Directrice des Partenariats Industriels

genevieve.chadeyron@sigma-clermont.fr
ou dpi@sigma-clermont.fr
06 82 91 78 57

+ DE PRÉCISIONS :

FONCTIONS

- Ingénieur.e Recherche et Développement
- Ingénieur.e matériaux (*conception, modélisation, caractérisation*)
- Ingénieur.e calculs (*dimensionnement, optimisation des structures, durabilité, apprentissage statistique*)
- Ingénieur.e en conception mécanique

MISSIONS

- Concevoir et dimensionner des composants et des systèmes mécaniques, optimiser leurs performances et leur maintenance
- Investiguer et analyser des défaillances, intégrer les notions de fiabilité et de robustesse dans la conception de pièces
- Analyser des données et apprendre des modèles statistiques pour la surveillance des systèmes en service
- Concevoir et optimiser la fabrication de matériaux innovants
- Caractériser expérimentalement et modéliser numériquement le comportement des matériaux
- Évaluer la durabilité et l'impact environnemental des matériaux selon leur usage